



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34271

Texte de la question

Mme Colette Le Moal appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme des lycées. Il semblerait que les enseignements de sciences de la vie et de la terre soient en passe d'être supprimés des enseignements fondamentaux de la classe de seconde. Ces deux champs disciplinaires sont pourtant au coeur des enjeux culturels, environnementaux, de santé et de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires, qui permettent aux jeunes d'appréhender et comprendre le monde dans lequel nous vivons ; ils sont de même à la base de la plupart des innovations scientifiques et technologiques qui font progresser notre recherche fondamentale et appliquée. À cet égard, leur enseignement se justifie encore par le potentiel d'emploi qu'ils représentent. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Le Moal](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34271

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9458

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475